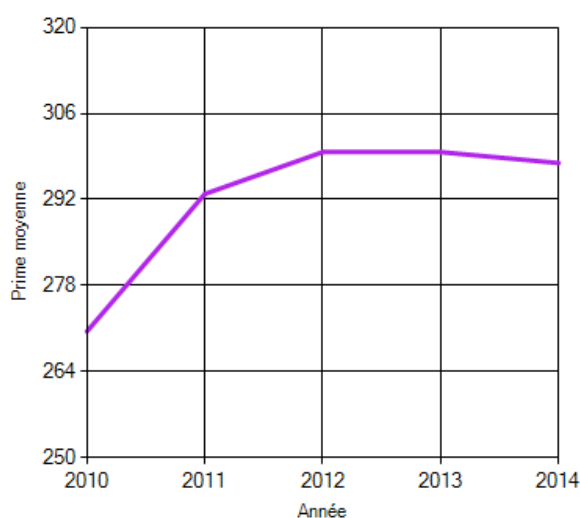


bonus.ch : choisir une nouvelle caisse-maladie – ne pas se fier qu'à la prime

C'est la période des changements de caisse-maladie. Les assurés ont reçu leurs nouvelles primes fin octobre ou début novembre. Suite à l'annonce de hausses de primes modérées, beaucoup de Suisses n'osent pas changer d'assurance. Pourtant un changement de caisse pourrait leur faire réaliser des économies importantes. Dans le choix d'une nouvelle assurance le facteur essentiel est la prime, mais ce n'est pas le seul. La plateforme de comparaison bonus.ch met à disposition différents indicateurs pertinents tels que la stabilité des primes, le taux de réserves, les frais administratifs ou encore la note de satisfaction par assureur. Ces indicateurs viennent d'être mis à jour sur le site.

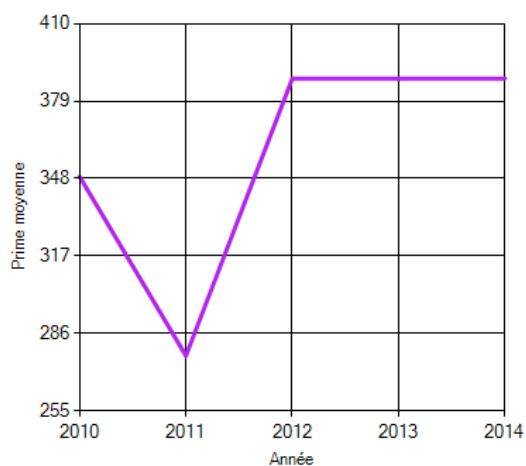
Chaque année, de plus en plus d'assurés s'adressent à des portails de comparaison tels que bonus.ch pour vérifier leur potentiel d'économies. Toutefois, il est important que les assurés ne se focalisent pas uniquement sur la prime. Au fil des ans, on a pu constater que certains groupes d'assurance ont créé des caisses que l'on peut qualifier de « bon marché » en proposant des primes très basses, mais n'ont pas été en mesure de garantir ces primes au-delà d'une année. La stabilité financière des caisses-maladie se révèle donc un facteur clé pour le choix d'une nouvelle assurance. La plateforme de comparaison bonus.ch met cette information à disposition dans le calculateur des primes, pour chaque caisse maladie. Ainsi les assurés peuvent vérifier si les primes de l'assurance correspondante ont été stables durant ces dernières années. Actuellement, c'est Assura qui présente la stabilité de primes la plus favorable.

Stabilité de la prime chez Assura

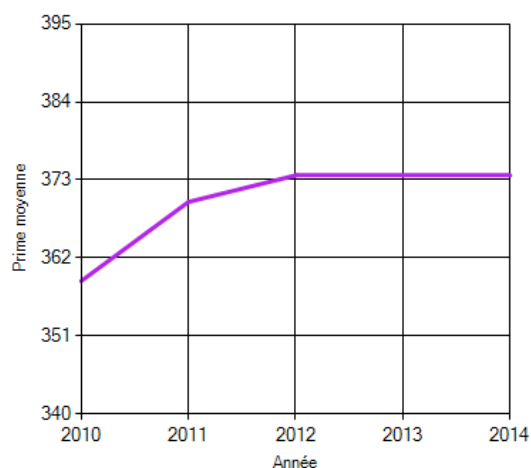


Concernant cet indicateur on remarque des disparités cantonales. La caisse-maladie Supra, par exemple, indique un taux de stabilité très avantageux dans le canton de Vaud par rapport au canton d'Argovie.

Stabilité de la prime chez Supra, canton d'Argovie



Stabilité de la prime chez Supra, canton de Vaud



Stabilité des primes des caisses-maladie actives dans tous les cantons

Assureur	Prime 2010 en CHF	Prime 2014 en CHF	Ecart en CHF	Evolution en % (a)	Evolution en % (b)
Agrisano	290.22	330.56	40.34	13.90%	23.35%
Acrosana	286.25	340.35	54.10	18.90%	27.00%
Assura	270.54	297.94	27.40	10.13%	11.18%
Atupri	301.92	350.90	48.98	16.22%	30.94%
Avanex	295.14	347.40	52.26	17.71%	29.63%
Avenir (GM)	295.48	342.86	47.38	16.03%	27.94%
Compact	285.54	348.84	63.30	22.17%	30.17%
Concordia	335.21	385.47	50.26	14.99%	43.84%
CSS	323.23	372.58	49.35	15.27%	39.03%
Easy Sana	296.75	346.37	49.62	16.72%	29.25%
EGK Laufen	286.25	381.06	94.81	33.12%	42.19%
Helsana	340.25	377.76	37.51	11.02%	40.96%
Intras	321.51	373.54	52.03	16.18%	39.39%
Kolping	317.20	374.84	57.64	18.17%	39.87%
KPT - CPT	302.86	350.24	47.38	15.64%	30.69%
Maxi	299.14	366.39	67.25	22.48%	36.72%
Mutuel Ass. (GM)	293.73	342.53	48.80	16.61%	27.81%
OEKK	306.11	356.81	50.70	16.56%	33.14%
Philos (GM)	293.42	345.98	52.56	17.91%	29.10%
Progrès	306.85	349.71	42.86	13.97%	30.49%
Sana24	301.73	358.34	56.61	18.76%	33.71%
Sanagate	267.99	334.13	66.14	24.68%	24.68%
Sanitas	314.83	364.64	49.81	15.82%	36.06%
Sansan	301.13	355.35	54.22	18.01%	32.60%
Supra	325.90	359.79	33.89	10.40%	34.26%
Swica	328.01	383.96	55.95	17.06%	43.27%
Visana	352.90	400.45	47.55	13.47%	49.43%
Vivacare	311.24	366.14	54.90	17.64%	36.62%
Vivao Sympany	309.67	369.98	60.31	19.48%	38.06%
Wincare	322.90	406.53	83.63	25.90%	51.70%

(a) Evolution de la prime en % par rapport à la meilleure prime 2010 de l'assurance

(b) Evolution de la prime en % par rapport à la meilleure prime 2010, toutes assurances confondues

L'indicateur du taux de réserves des caisses est un outil indispensable pour vérifier la solvabilité d'un assureur. Le niveau des réserves intervient dans la détermination des primes de chaque caisse, et ce dans chaque canton. Les réserves ont donc une influence évidente sur le niveau des primes. Depuis 2012, l'OFSP a modifié le système d'analyse du niveau des réserves des caisses-maladies et celui-ci est difficilement accessible pour un non-spécialiste. bonus.ch continue de publier les taux de réserve sous forme simple et conviviale. Parmi les grandes caisses, ce sont actuellement Assura, Aturpi, Helsana, Intrax, KPT / CPT ou encore Supra qui montrent le niveau de réserves le plus avantageux.

Nous présentons ci-dessous le niveau de réserves des différentes caisses-maladie suisses.

Caisses-maladie de plus de 150'000 assurés (niveau minimal des réserves : 10% du volume des primes)

Assurance	2009	2010	2011	2012	Minimum légal 2012 *	Différence avec minimum légal
Assura	28.3%	21.1%	20.8%	45.0%	10%	35.0%
Visana	19.6%	18.4%	16.6%	42.6%	10%	32.6%
Concordia	17.2%	18.6%	23.2%	38.8%	10%	28.8%
Helsana	11.6%	10.4%	12.1%	37.0%	10%	27.0%
Progrès	10.2%	11.6%	15.5%	32.4%	10%	22.4%
Vivao Sympany	13.9%	12.4%	12.2%	23.8%	10%	13.8%
Atupri	8.6%	11.1%	13.7%	23.2%	10%	13.2%
Easy Sana (GM)	13.4%	14.1%	17.1%	22.2%	10%	12.2%
KPT-CPT	12.8%	12.4%	11.2%	21.7%	10%	11.7%
Intrax	6.1%	5.4%	9.6%	21.6%	10%	11.6%
Wincare	7.1%	6.4%	12.1%	21.2%	10%	11.2%
Avenir (GM)	17.7%	16.8%	14.8%	19.7%	10%	9.7%
CSS	12.6%	12.4%	14.7%	19.3%	10%	9.3%
OEKK	15.1%	15.2%	17.1%	19.0%	10%	9.0%
SWICA	11.6%	12.3%	14.0%	18.4%	10%	8.4%
Sansan	2.8%	15.2%	13.3%	15.6%	10%	5.6%
Sanitas	5.4%	5.8%	11.2%	15.1%	10%	5.1%
Avanex	2.1%	10.1%	10.8%	14.8%	10%	4.8%
Philos (GM)	21.8%	19.4%	14.5%	14.5%	10%	4.5%
Mutuel Ass. (GM)	17.5%	19.1%	16.0%	14.3%	10%	4.3%

Caisses-maladie de plus de 50'000 à 150'000 assurés (niveau minimal des réserves : 15% du volume des primes)

Assurance	2009	2010	2011	2012	Minimum légal 2012 *	Différence avec minimum légal
Supra	50.2%	48.0%	48.3%	71.9%	15%	56.9%
Vivacare	18.5%	13.5%	35.8%	66.4%	15%	51.4%
Agrisano	34.3%	32.9%	35.9%	49.1%	15%	34.1%
Sana24	1.9%	5.6%	15.2%	31.1%	15%	16.1%
Arcosana	9.3%	13.1%	16.5%	20.6%	15%	5.6%
Provita	2.0%	4.2%	10.2%	15.1%	15%	0.1%
EGK Laufen	14.9%	10.5%	2.3%	5.2%	15%	-9.8%

Caisses-maladie de moins de 50'000 assurés (niveau minimal des réserves : 20% du volume des primes)

Assurance	2009	2010	2011	2012	Minimum légal 2012 *	Différence avec minimum légal
Ingenbohl KK	473.6%	470.6%	467.9%	505.8%	20%	485.8%
Zeneggen KK	370.0%	383.9%	387.0%	404.5%	20%	384.5%
Turbenthal KK	129.5%	133.1%	137.6%	135.5%	20%	115.5%
maxi.ch	n.d.	259.6%	132.2%	117.6%	20%	97.6%
Sanavals	74.6%	64.1%	70.9%	113.8%	20%	93.8%
Wädenswil KK	99.4%	90.3%	77.8%	74.5%	20%	54.5%
Lumneziana	21.6%	20.9%	24.1%	69.2%	20%	49.2%
Flaachtal KK	96.6%	103.1%	83.9%	63.5%	20%	43.5%
SLKK	56.0%	41.9%	42.9%	61.8%	20%	41.8%
Einsiedeln KK	41.9%	38.5%	45.2%	59.4%	20%	39.4%
Simplon KK	98.7%	73.6%	60.3%	57.9%	20%	37.9%
Luzerner Hint. KK	49.4%	47.1%	45.5%	55.4%	20%	35.4%
Moove Sympany	21.0%	13.5%	25.8%	53.7%	20%	33.7%
Kmu Winterthur	30.4%	26.0%	27.8%	39.7%	20%	19.7%
Visperterminen KK	44.6%	38.5%	34.0%	38.2%	20%	18.2%
rhenusana	20.8%	20.7%	21.0%	37.5%	20%	17.5%
Steffisburg KK	5.3%	10.1%	22.9%	37.1%	20%	17.1%
AMB	27.1%	22.5%	27.5%	35.3%	20%	15.3%
Sodalis	29.4%	23.3%	25.2%	31.5%	20%	11.5%
Glerner Krankenversicherung	28.5%	23.3%	22.6%	29.2%	20%	9.2%
Aquilana	21.8%	21.0%	24.1%	28.6%	20%	8.6%
Sanagate	n.d.	20.1%	26.5%	28.4%	20%	8.4%
Birchmeier KK	27.6%	20.1%	24.6%	24.5%	20%	4.5%
KLuG	11.6%	15.1%	20.8%	24.4%	20%	4.4%
Compact	284.3%	6.5%	14.3%	23.0%	20%	3.0%
Stoffel KK	31.4%	24.4%	20.5%	22.7%	20%	2.7%
Galenos	25.1%	21.2%	20.5%	21.1%	20%	1.1%
Vita Surselva	16.3%	13.3%	5.1%	21.0%	20%	1.0%
Sumiswalder KK	5.7%	13.5%	14.8%	18.4%	20%	-1.6%
Vallée Entremont CM	33.3%	22.0%	20.1%	17.7%	20%	-2.3%
Kolping	4.2%	8.2%	15.1%	16.9%	20%	-3.1%
Publisana	19.5%	20.2%	21.0%	15.2%	20%	-4.8%
Agilia	27.8%	29.8%	20.7%	15.1%	20%	-4.9%

* À quoi correspondent les réserves minimales exigées par l'OFSP dès début 2012 ?

Jusqu'à fin 2011, le montant minimal des réserves d'une caisse-maladie pratiquant l'assurance obligatoire était défini en fonction du volume de ses primes et du nombre de ses assurés : 20% du volume de primes pour les caisses jusqu'à 50'000 assurés, 15% pour celles jusqu'à 150'000 assurés, 10% au-delà. Ce système de paliers avait des effets pervers : une caisse dont le nombre d'assurés tombait en dessous d'un de ces paliers (150'000 par exemple) se retrouvait notamment dans la nécessité d'augmenter ses réserves. Habituellement, cela exige une augmentation de primes, ce qui rend la caisse moins attrayante pour les assurés – elle va donc continuer à en perdre.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le système a changé. Dorénavant, les réserves minimales pour une caisse-maladie sont fixées sur la base des risques courus par chaque assureur. Ces risques sont évalués à travers le test de solvabilité LAMal mis en place par l'OFSP. Celui-ci s'inspire du test suisse de solvabilité appliqué par la FINMA (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers) aux assureurs privés, tout en tenant compte des particularités de l'assurance-maladie obligatoire.

Afin de déterminer le niveau minimal de réserves, ce test prend en compte une multitude de facteurs ainsi qu'une série de scénarios correspondants à divers risques, tels que, par exemple, une pandémie de grippe ou encore une crise économique grave. Il est donc difficilement accessible à un non-spécialiste. Par contre, la comparaison du volume des réserves avec le pourcentage de primes requis par l'OFSP jusqu'à fin 2011, présenté sur bonus.ch, continue à fournir aux assurés une bonne idée de la situation financière de la caisse-maladie.

Pour illustrer notre propos, voici une comparaison de primes d'assurance-maladie affichée sur le site de bonus.ch

Assureur / Modèle d'assurance		Prime mois / an		
+ Taux de réserves ¹ + Stabilité des primes ²				
Supra +++++	Médecin de famille	✓ 4,5	CHF 243,70 / CHF 2 924,40 <i>Vous économisez CHF 2 670,00</i>	Demande d'offre
Assura +++++	Pharmed Médecin de famille	✓ 4,6	CHF 252,00 / CHF 3 024,00 <i>Vous économisez CHF 2 570,40</i>	Demande d'offre
Assura +++++	Médecin de famille	✓ 4,6	CHF 259,10 / CHF 3 109,20 <i>Vous économisez CHF 2 485,20</i>	Demande d'offre
CSS ++	HMO	✓ 4,8	CHF 267,60 / CHF 3 211,20 <i>Vous économisez CHF 2 383,20</i>	Demande d'offre
Intras a CSS company ++++	Télé médecine	✓ 4,6	CHF 284,90 / CHF 3 418,80 <i>Vous économisez CHF 2 175,60</i>	Demande d'offre
Assura +++++	Traditionnel	✓ 4,6	CHF 291,10 / CHF 3 493,20 <i>Vous économisez CHF 2 101,20</i>	Demande d'offre
Helsana a Helsana company ++++	BeneFit PLUS Télé médecine	✓ 5,0	CHF 295,40 / CHF 3 544,80 <i>Vous économisez CHF 2 049,60</i>	Demande d'offre
Helsana a Helsana company ++++	BeneFit PLUS Liste médecins (PPO)	✓ 5,0	CHF 295,40 / CHF 3 544,80 <i>Vous économisez CHF 2 049,60</i>	Demande d'offre
Sana24 ein Unternehmen von Visana ++++	Liste médecins (PPO)	✓ 5,0	CHF 297,50 / CHF 3 570,00 <i>Vous économisez CHF 2 024,40</i>	Demande d'offre
Progrès a Helsana company ++++	BeneFit PLUS Télé médecine	✓ 5,0	CHF 305,60 / CHF 3 667,20 <i>Vous économisez CHF 1 927,20</i>	Demande d'offre
Progrès a Helsana company ++++	BeneFit PLUS Liste médecins (PPO)	✓ 5,0	CHF 305,60 / CHF 3 667,20 <i>Vous économisez CHF 1 927,20</i>	Demande d'offre
Sanagate ++	Télé médecine	✓ 4,6	CHF 307,90 / CHF 3 694,80 <i>Vous économisez CHF 1 899,60</i>	Demande d'offre

Élément graphique	Indicateur	Élément graphique	Indicateur
+++	Taux de réserves	✓ 4,5	Note de satisfaction
+++	Stabilité de primes	+	Frais administratifs

Voici comme se présente un assureur ayant des réserves importantes et des primes stables d'année en année :

Cet assureur obtient les notes maximales pour les réserves ainsi que pour la stabilité des primes.

Assura Médecin de famille ✓ 4,6 CHF 259,10 / CHF 3 109,20 Demande d'offre

+++++ Vous économisez CHF 2 485,20

Et voici un assureur avec une situation moins brillante :

SWICA Traditionnel ✓ 5,2 CHF 461,60 / CHF 5 539,20 Demande d'offre

+++

En cliquant sur les symboles correspondant aux taux de réserves et à la stabilité des primes, il est possible de consulter tous les détails, y compris l'évolution des primes au cours des dernières années, au niveau suisse et cantonal.

Effet yoyo : à quoi est-il dû ?

Pour le bien de tous, les caisses pratiquant l'assurance-maladie obligatoire sont soumises à la surveillance de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). En particulier, elles doivent disposer de réserves suffisantes pour faire face à leurs obligations futures envers les assurés.

Il peut arriver qu'un assureur-maladie propose des primes trop basses par rapport aux risques encourus, par exemple pour attirer de nouveaux assurés. Ses réserves vont alors baisser. Par ailleurs, en cas d'acquisition d'un grand nombre de nouveaux clients par la caisse maladie, il est également possible que les réserves détenues deviennent insuffisantes pour couvrir les risques relatifs à un nombre d'assurés plus élevé.

Si les réserves atteignent un niveau trop bas selon les normes de l'OFSP, l'assureur doit les reconstituer en augmentant ses primes. Habituellement, cela a lieu au moment de la fixation des primes pour l'année suivante. L'assuré qui avait choisi une caisse-maladie avantageuse doit alors faire face à une forte augmentation : il a dès lors tout intérêt à changer d'assureur.

Le scénario catastrophe

Dans des cas exceptionnels, une hausse de prime extraordinaire peut être imposée par l'assureur en cours d'année, à condition d'être soumise à l'OFSP pour acceptation au moins cinq mois à l'avance par rapport à la date de l'augmentation prévue. Les assurés, eux, ne doivent être informés que deux mois avant l'entrée en vigueur de la hausse. Ils peuvent alors résilier leur assurance jusqu'à un mois avant cette entrée en vigueur, pour autant qu'ils n'aient pas de retard dans le paiement de leurs primes.

La date qui fait foi est celle de la réception de la résiliation par l'assureur. Les assurés concernés disposent donc d'une période très courte s'ils veulent trouver un assureur moins cher. Sinon, ils continueront à payer les primes plus élevées jusqu'à la fin de l'année.

Dernier en date : caisse-maladie EGK en 2012

Début 2012, la caisse-maladie EGK a annoncé une hausse des primes extraordinaire au 1^{er} mai. Elle a donc dû soumettre sa demande à l'OFSP dès fin novembre 2011, soit deux mois après la validation des primes 2012 pour tous les assureurs maladie. Par contre, l'augmentation n'a été rendue publique que fin février 2012. EGK avait annoncé une hausse de 11% en moyenne suisse, mais l'augmentation des primes a été beaucoup plus forte dans plusieurs cantons : 30% en moyenne à Genève, jusqu'à 79% pour certains assurés vaudois. Une partie de ces assurés venaient de changer de caisse fin 2011, en choisissant EGK notamment en fonction du niveau attractif de ses primes. Pour justifier cette hausse, EGK a fait valoir auprès de ses clients notamment le taux de réserves minimal à préserver ainsi qu'une forte augmentation du nombre de clients à l'automne 2010, lorsque les primes proposées par EGK avaient été particulièrement basses.

Ces dernières années les frais administratifs des assureurs ont fait polémique. Environ trois-quarts des assurances affichent des frais administratifs annuels au-dessous de CHF 120.- par assuré. Ceux-ci peuvent même grimper jusqu'à CHF 430.-. Pour garantir encore plus de transparence et de neutralité, bonus.ch a intégré ce nouvel indicateur dans son comparatif. Les quinze assureurs avec les frais les plus bas sont désormais indiqués dans la comparaison.

Les assurés peuvent dorénavant encore mieux choisir leur caisse maladie en toute connaissance de cause et en évitant autant que possible les effets négatifs de l'instabilité financière de certains assureurs. Nous rappelons que la résiliation doit parvenir à l'ancien assureur jusqu'au 30 novembre 2013.

Pour plus d'informations :

bonus.ch SA
Patrick Ducret
Directeur
Avenue de Beaulieu 33
1004 Lausanne
021 312 55 91
ducret@bonus.ch

Lausanne, le 12 novembre 2013